

**1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****· Identificateur de produit**

- Nom du produit: **Akepox 1005 Composant A**
- Code du produit: 10676, 10678, 10679, 10689, 10691, 10699, 11661, 11662, 11663, 11664, 11666, 11686, 10573, 11656, 11658, 11659, 11665, 12661

· Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

· Emploi de la substance / de la préparation

Résine de réaction

**· Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

- Producteur/fournisseur: AKEMI - Chemisch-technische Spezialfabrik GmbH  
Lechstraße 28  
D 90451 Nürnberg
- Tel. +49(0)911 - 642960  
Fax. +49(0)911 - 644456  
e-mail info@akemi.de

· Service chargé des renseignements:

Laboratoire

· Numéro d'appel d'urgence:

Département Produits et Sécurité AKEMI chemisch technische Spezialfabrik GmbH

Tel. +49(0)911-64296-59

Horaires de bureau :

du Lundi au Jeudi de 7 :30 à 16 :30

le Vendredi de 7:30 à 13:30

**2 Identification des dangers****· Classification de la substance ou du mélange**

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS08 danger pour la santé

Muta. 2 H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

Repr. 2 H361fd Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.



GHS05 corrosion

Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

· Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE



Xn; Nocif

R68: Possibilité d'effets irréversibles.



Xi; Irritant

R36/38: Irritant pour les yeux et la peau.



Xi; Sensibilisant

R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

**Nom du produit: Akepox 1005 Composant A**

(suite de la page 1)



N; Dangereux pour l'environnement

R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Éviter le contact avec la peau et l'inhalation des aérosols/vapeurs de la préparation.

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

Éléments d'étiquetageComposants dangereux déterminants pour l'étiquetage:produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen  $\leq 700$ )  
oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle  
nonylphénol  
[3-(2,3-époxypropoxy)propyl]triméthoxysilaneMarquage selon les directives CEE:

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV"= la Réglementation sur les Produits dangereux.

Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:

Xn Nocif

N Dangereux pour l'environnement

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen  $\leq 700$ )  
oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolylePhrases R:36/38 Irritant pour les yeux et la peau.  
43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
68 Possibilité d'effets irréversibles.  
51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.Phrases S:2 Conserver hors de portée des enfants.  
23 Ne pas respirer la vapeur.  
24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.  
27/28 Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment à grande eau et au savon.  
29/56 Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.  
36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.  
46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.  
51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

(suite page 3)

**Nom du produit: Akepox 1005 Composant A**

(suite de la page 2)

- Identification particulière de certaines préparations: Contient des composés époxydiques. Voir les informations fournies par le fabricant.
- **Autres dangers**
- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

**3 Composition/informations sur les composants**

- Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:

CAS: 25068-38-6 NLP: 500-033-5 Numéro index: 603-074-00-8	produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700) ☒ Xi R36/38; ☒ Xi R43; ☒ N R51/53 ☒ Aquatic Chronic 2, H411; ☒ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	50-100%
CAS: 2210-79-9 EINECS: 218-645-3 Numéro index: 603-056-00-X	oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle ☒ Xn R68; ☒ Xi R38; ☒ Xi R43; ☒ N R51/53 ☒ Muta. 2, H341; ☒ Aquatic Chronic 2, H411; ☒ Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	12,5-25%
CAS: 100-51-6 EINECS: 202-859-9 Numéro index: 603-057-00-5	Alcool benzylique ☒ Xn R20/22 ☒ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332	<12,5%
CAS: 25154-52-3 EINECS: 246-672-0 Numéro index: 601-053-00-8	nonylphénol ☒ C R34; ☒ Xn R22-62-63; ☒ N R50/53 ☒ Repr. 2, H361fd; ☒ Skin Corr. 1B, H314; ☒ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; ☒ Acute Tox. 4, H302	1-5%
CAS: 2530-83-8 EINECS: 219-784-2	[3-(2,3-époxypropoxy)propyl]triméthoxysilane ☒ Xi R41; ☒ N R51/53 ☒ Flam. Liq. 3, H226; ☒ Eye Dam. 1, H318; ☒ Aquatic Chronic 2, H411	1-5%

- Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

**4 Premiers secours**· **Description des premiers secours**

- Remarques générales: Amener les sujets à l'air frais.  
Position et transport en position latérale stable.  
Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- Après inhalation: Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.  
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- Après contact avec la peau: En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.  
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- Après ingestion: Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.
- Indications destinées au médecin:
- Principaux symptômes et effets, aigus et différés  
Dyspnée  
Toux  
Apparition de sueurs

(suite page 4)

**Nom du produit: Akepox 1005 Composant A**

(suite de la page 3)

- Risques
  - Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
- Migraine  
Etourdissement  
Vertiges  
Manifestations allergiques  
Nausées  
Risque d'incidents respiratoires.

En cas d'ingestion, pratiquer un lavage d'estomac additionné de charbon actif.

**5 Mesures de lutte contre l'incendie****· Moyens d'extinction****· Moyens d'extinction:**

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

**· Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Monoxyde de carbone (CO)

Chlorure d'hydrogène (HCl)

Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure.

**· Conseils aux pompiers****· Equipement spécial de sécurité:**

Porter un vêtement de protection totale.

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

**· Autres indications**

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

**6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****· Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Veiller à une aération suffisante.

Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.

**· Précautions pour la protection de l'environnement:**

Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

**· Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Eliminer la matière collectée conformément au règlement.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

**· Référence à d'autres sections**

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

(suite page 5)

**Nom du produit: Akepox 1005 Composant A**

(suite de la page 4)

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

**7 Manipulation et stockage****· Manipulation:****· Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Tenir les récipients hermétiquement fermés.  
Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.  
N'employer que dans des secteurs bien aérés.  
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

**· Préventions des incendies et des explosions:**

Aucune mesure particulière n'est requise.

**· Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****· Stockage:****· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Ne conserver que dans le fût d'origine.  
Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

**· Indications concernant le stockage commun:**

Ne pas conserver avec les agents de réduction.

**· Autres indications sur les conditions de stockage:**

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.  
Tenir les emballages hermétiquement fermés.

**8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle****· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

**· Paramètres de contrôle****· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

**· Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

**· Contrôles de l'exposition****· Équipement de protection individuel:****· Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

**· Protection respiratoire:**

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Filtre provisoire:

Filtre A/P2

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

**· Protection des mains:**

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.

Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.

STOKO EMULSION (<http://www.stoko.com>)

(suite page 6)

**Nom du produit: Akepox 1005 Composant A**

(suite de la page 5)

SLIG SPEZIAL (<http://www.stoko.com>)  
STOKO VITAN (<http://www.stoko.com>)**Gants de protection**

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

**· Matériau des gants**

Butylcaoutchouc

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

**· Temps de pénétration du matériau des gants**Valeur pour la perméabilité: taux  $\geq 6, 480$  min

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

**· Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**

Butylcaoutchouc

Butoject (KCL, Art No. 897, 898)

Caoutchouc nitrile

Dermatril (Art No. 740, 741, 742)

Camatril (KCL, Art No. 730, 731, 732, 733)

**· Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:**

Butylcaoutchouc

Caoutchouc fluoré (Viton)

Caoutchouc nitrile

Camatril (KCL, Art No. 730, 731, 732, 733)

**· Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:**

Caoutchouc naturel (Latex)

Gants en cuir

Gants en tissu épais

**· Protection des yeux:****Lunettes de protection hermétiques****· Protection du corps:**

Vêtements de travail protecteurs

**9 Propriétés physiques et chimiques****· Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****· Indications générales.****· Aspect:**Forme:

Liquide

Couleur:

Couleurs diverses

**· Odeur:**

Caractéristique

**· valeur du pH:**

non applicable

(suite page 7)

FR

**Nom du produit: Akepox 1005 Composant A**

(suite de la page 6)

· <u>Changement d'état</u>	
<u>Point de fusion:</u>	Non déterminé.
<u>Point d'ébullition:</u>	> 200°C
· <u>Point d'inflammation:</u>	Non applicable.
· <u>Température d'inflammation:</u>	435°C
· <u>Température de décomposition:</u>	> 200 °C°C
· <u>Auto-inflammation:</u>	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· <u>Danger d'explosion:</u>	Le produit n'est pas explosif.
· <u>Limites d'explosion:</u>	
<u>Inférieure:</u>	1,3 Vol %
<u>Supérieure:</u>	13,0 Vol %
· <u>Pression de vapeur à 20°C:</u>	2 hPa
· <u>Densité à 20°C:</u>	1,14 g/cm <sup>3</sup>
· <u>Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:</u>	Pas ou peu miscible
· <u>Viscosité:</u>	
<u>Dynamique à 20°C:</u>	400 mPas

**10 Stabilité et réactivité**· **Réactivité**

· Stabilité chimique

· Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

· **Possibilité de réactions dangereuses**Réactions très vives, en partie, en présence de bases ainsi que de nombreux types de matières organiques comme les alcools et les amines.  
Polymérisation par dégagement de chaleur.  
Réactions aux acides puissants.· **Produits de décomposition dangereux:**

Gaz/vapeurs irritants

**11 Informations toxicologiques**· **Informations sur les effets toxicologiques**

· Toxicité aiguë:

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

**25068-38-6 produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)**

Oral	LD50	20000 mg/kg (mouse) 19800 mg/kg (rabbit) 30000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	1270 mg/kg (mouse) > 2000 mg/kg (rabbit) > 1200 mg/kg (rat)

**2210-79-9 oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle**

Oral	LD50	3700 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (rabbit)

(suite page 8)

**Nom du produit: Akepox 1005 Composant A**

(suite de la page 7)

Inhalatoire	LC50/4 h	6,09 mg/l (rat)
<b>25154-52-3 nonylphénol</b>		
Oral	LD50	200-2000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	2140 mg/kg (rabbit)

- Effet primaire d'irritation:
- de la peau: Irrite la peau et les muqueuses.
- des yeux: Effet d'irritation.
- Sensibilisation: Sensibilisation possible par contact avec la peau.
- Indications toxicologiques complémentaires: Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:  
Irritant
- Sensibilisation Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

**12 Informations écologiques**· **Toxicité**

· <u>Toxicité aquatique:</u>	
<b>25068-38-6 produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen <math>\leq</math> 700)</b>	
EC50/24h	1,1-3,6 mg/l (daphnia magna)
EC50/48h	2,8 mg/l (daphnia magna)
EC50/96h	220 mg/l (green alge)
	3,6 mg/l (Leuciscus idus)
LC50/96h	1,5-7,7 mg/l (rainbow trout)
<b>2210-79-9 oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle</b>	
EC50/48h	3,3 mg/l (daphnia magna)
LC50/96h	7,5 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
<b>25154-52-3 nonylphénol</b>	
EC50/48h	0,01-0,1 mg/l (daphnia magna)
EC50/72h	0,1-1 mg/l (Scenedesmus subspicatus)
LC50/96h	0,1-1 mg/l (Pimephales promelas)

- **Effets écotoxiques:**
- Remarque: Toxique chez les poissons.
- **Autres indications écologiques:**
- Indications générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations. Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton. Toxique pour les organismes aquatiques.
- **Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

**13 Considérations relatives à l'élimination**

- **Méthodes de traitement des déchets**
- Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

(suite page 9)

**Nom du produit: Akepox 1005 Composant A**

(suite de la page 8)

## · Catalogue européen des déchets

20 00 00	DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT
----------	--

20 01 00	fractions collectées séparément (sauf section 15 01)
----------	--

20 01 27*	peinture, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses
-----------	--

· **Emballages non nettoyés:**

· Recommandation: Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

· Produit de nettoyage recommandé: Alcool

\* **14 Informations relatives au transport**· **Transport par terre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier):**

· Classe ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train):

9 (M6) Matières et objets dangereux divers.

· Indice Kemler:

90

· No ONU:

3082

· Groupe d'emballage:

III

· Étiquette de danger

9

· Marquage spécial:

Signe conventionnel (poisson et arbre)

· Nom d'expédition des Nations unies:3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen  $\leq$  700), oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle)· Quantités limitées (LQ)

LQ7

· Catégorie de transport

3

· Code de restriction en tunnels

E

· **Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux):**· Classe IMDG:

9

· No ONU:

3082

· Label

9

· Groupe d'emballage:

III

· No EMS:

F-A,S-F

· Marine Pollutant:

Oui

Signe conventionnel (poisson et arbre)

(suite page 10)

FR

**Nom du produit: Akepox 1005 Composant A**

(suite de la page 9)

· Désignation technique exacte: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (reaction product: bisphenol-A-(epichlorhydrin) epoxy resin (number average molecular weight = 700), 2,3-epoxypropyl o-tolyl ether)

· **Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:**

· Classe ICAO/IATA: 9  
 · No ID ONU: 3082  
 · Label 9  
 · Marquage spécial: Signe conventionnel (poisson et arbre)  
 · Groupe d'emballage: III  
 · Désignation technique exacte: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (reaction product: bisphenol-A-(epichlorhydrin) epoxy resin (number average molecular weight = 700), 2,3-epoxypropyl o-tolyl ether)

· **"Règlement type" de l'ONU:**

UN3082, MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A., 9, III

· **Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Attention: Matières et objets dangereux divers.

\* **15 Informations réglementaires**· **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**· Prescriptions nationales:· Indications sur les restrictions de travail:

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.  
 Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

· Classe de pollution des eaux:

Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.

· VOC EU

90,2 g/l

· **Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

\* **16 Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

Les phrases H et R du chapitre 2 et 3 se trouvent ici dans toute leur longueur.  
 Le marquage du produit se trouve en chapitre 2.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

H361fd Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.

(suite page 11)

**Nom du produit: Akepox 1005 Composant A**

(suite de la page 10)

- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
 R20/22 Nocif par inhalation et par ingestion.  
 R22 Nocif en cas d'ingestion.  
 R34 Provoque des brûlures.  
 R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.  
 R38 Irritant pour la peau.  
 R41 Risque de lésions oculaires graves.  
 R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
 R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
 R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
 R62 Risque possible d'altération de la fertilité.  
 R63 Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.  
 R68 Possibilité d'effets irréversibles.

· **Service établissant la fiche technique:**

· **Contact:**

Laboratoire  
 Dieter Zimmermann  
 Elke Hake  
 Fon ++49 (0)911 64296-59  
 @mail E.Hake@akemi.de

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
 RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer  
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
 IATA: International Air Transport Association  
 IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)  
 ICAO: International Civil Aviation Organization  
 ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)  
 GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
 LC50: Lethal concentration, 50 percent  
 LD50: Lethal dose, 50 percent